

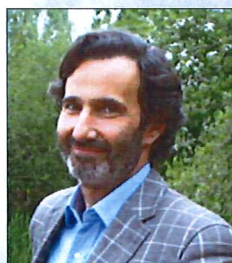
# Syndicat des Étangs de la Dombes



## Le Syndicat des Etangs de la Dombes, à 100 ans en 2018

### Mot du Président

Heureusement que les années se suivent, mais ne se ressemblent pas ... toujours ! 2017 a été difficile pour nos activités piscicoles. Une sécheresse exceptionnelle a frappé et aurait dû mettre à mal, voire détruire notre filière piscicole. Nos « marchands » avec une baisse de la collecte de 50% risquaient de disparaître. Le Syndicat des Etangs de la Dombes a alors averti le Département et, avec l'appui de l'ADAPRA, la Région. Heureusement, Département et Région ont encore été à l'écoute de nos demandes et ont participé très activement au maintien, au sauvetage de notre filière. Tous les acteurs ont été pris en compte et je tiens particulièrement à les remercier.



Dans un tel contexte des aides ont été demandées mais soumises à des règles et des critères d'éligibilité, relativement souples mais indispensables pour leur efficacité et l'avenir de la production. Des contrôles ont alors été effectués, comme je m'y étais engagé auprès de nos financeurs, et quelques dossiers ont été écartés. Ils sont indispensables pour notre crédibilité et la bonne utilisation de l'argent public, que nous critiquons si souvent ... soyons alors exemplaires.

Le bâton de La Vieille Dame - qui vient de fêter ses 100 ANS - n'est pas là que pour dénoncer, il l'aide à continuer son chemin : l'année écoulée vient de voir la mise en place de la Commission de Conciliation dont le Syndicat des Etangs de la Dombes a la charge de l'organisation. Aussi une étude a été confiée, grâce au soutien du Département, au Gipsa, centre de recherche à Grenoble et à l'ECAM, école d'ingénieurs à Lyon, pour imaginer un appareil de lutte contre ... le cormoran. L'objectif pour 2018 est dans un premier temps de détecter son arrivée sur nos étangs. Nous avons également informé sur la gestion de l'eau et sommes même parfois intervenus sur des chaînes d'étangs pour préciser le fonctionnement usuel pour le bien de tous les acteurs. En 2018 une Commission sur l'Eau devrait voir le jour ... mais nous avons besoin de personnes disponibles et impliquées pour nous aider dans ces travaux.

Bien entendu, nous avons continué à vous représenter au niveau national tant sur le plan juridique que fiscal et réglementaire.

Le nombre d'adhérents est en légère progression, je vous remercie de votre fidélité et n'hésitez pas à solliciter vos voisins, amis et connaissances ; nous avons besoin de vos cotisations, mais aussi de vos compétences. Si la motivation à venir défendre, soutenir, valoriser la Dombes et ses 1000 étangs est là, venez nous rejoindre avec votre disponibilité. De nombreux travaux sont à accompagner.

Bel été à tous !

Stéphane MERIEUX

### Sommaire

Création du Syndicat - Pourquoi ?  
Pages 2 & 3

L'Union Nationale  
Page 4

Changement de dénomination  
Page 5

Empoisonnage  
Page 6

Scènes de pêche  
Page 7

La promotion de la Carpe  
Pages 8 & 11

La lutte contre la jussie  
Page 12

La lutte contre le cormoran  
Page 13

La cartographie des cours d'eau  
Page 14

La Gestion de l'Eau  
Pages 15 & 16

Sécheresse 2017  
Page 17

La commission de conciliation  
Pages 18 & 19



# Création du Syndicat, Cent ans déjà 1918 - 2018



## Procès verbal de l'assemblée générale du 20 Août 1918.

- I Le 20 Août 1918, les principaux propriétaires et fermiers d'étangs de la Dombes sur la convocation à eux adressée antérieurement par le comité d'organisation, se sont réunis à la Mairie de Villars les Dombes à 10 heures du matin.
- M<sup>r</sup> Diplanche propriétaire et faisant fonctions de Maire à Villars préside la réunion.
- M<sup>r</sup> François régisseur et expert en propriétés à Garcin remplit les fonctions de secrétaire.
- M<sup>r</sup> Philippe Charvériat propriétaire et Maire à Romans, fait un rapport sur la culture, l'amélioration et la vente des poissons en Dombes; il expose en outre les grands avantages de la création d'un syndicat pour les propriétaires et fermiers exploitant des étangs.
- Après cet exposé, le Président soumet à l'assemblée un projet de Statuts qui est adopté à l'unanimité des membres présents. Il a ensuite procédé à l'élection des membres de la chambre syndicale. Ont été élus à l'unanimité

## Pourquoi créer un syndicat

Le Syndicat appelé en 1918 « La Chambre Syndicale » a été créé dans le but de fixer les prix des empoissonnements et l'écoulement des poissons, d'où l'intérêt pour les propriétaires et les fermiers exploitants des étangs. On compte 55 adhérents.

« Extrait du compte-rendu de réunion du 25 juillet 1942 »

Accroissement du nombre de syndiqués passe  
de 55 à 188, en 25 juillet 1942.

Le nombre d'hectares d'étangs déclarés est de 6 500 hectare, ce chiffre comprenant que les 2/3 de la superficie totale des étangs.

C'est donc 10 000 hectares d'étangs qui sont représentés ici, soit à peu près la totalité des étangs de Dombes.



# L'Union Nationale

Première prise de contact, à l'initiative de M. de MONICAULT

Journa du 14 Ouent 1924

Il est exposé que le but de la réunion de l'Union nationale de St Etang à Paris due à l'initiative de M<sup>r</sup> de Monicault avait pour but de montrer la qualité des diverses races de Carpes allemandes Cuir - miroir - et à écailles qui sont de race sélectionnées et essayer de trouver en France la possibilité d'établir des centres d'élevage en France et produire avec plus de certitude des élevés améliorés.

Mai 2016

Le Syndicat a accueilli l'UNSAEAB, lors de son Assemblée Générale, au Parc des Oiseaux, suivie de visites d'exploitations piscicoles, d'atelier de transformation et découverte de la gastronomie dombiste

En 2018

Le Syndicat des Etangs de la Dombes est toujours une pièce maitresse de l'Union Nationale des Etangs (UNSAEAB) qui désormais prend la dénomination de « Etangs de France ».

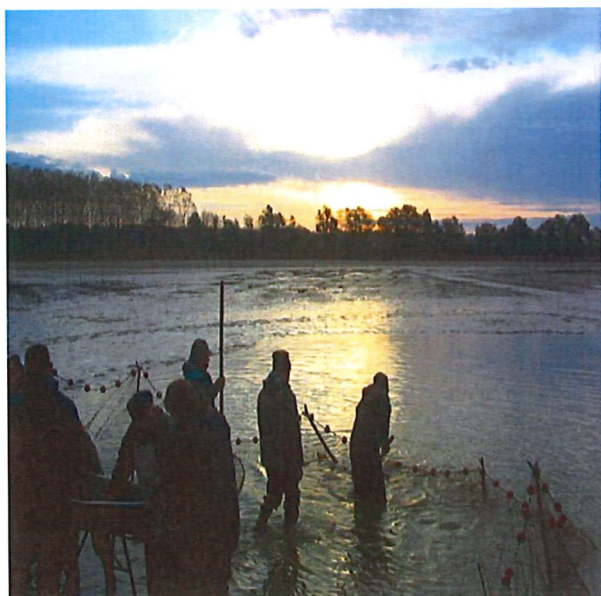
En tant que première région piscicole française, le Syndicat des Etangs de la Dombes a deux membres dans le conseil d'administration des Etangs de France, qui occupe la place de Vice-Président et de Trésorier.

## 2015, nouvelle dénomination du Syndicat, devient le Syndicat des Etangs de la Dombes

**Le changement de nom de notre Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de Dombes en SYNDICAT DES ETANGS DE LA DOMBES est une réalité.**

Aujourd'hui nous pouvons être fiers que les acteurs de l'Etang ne soient plus uniquement les propriétaires exploitants mais des propriétaires et/ou exploitants et/ou des agriculteurs et des professionnels.

Qui plus est l'entente est bonne et les conflits se dissipent. Cela est aussi le résultat de la construction de notre filière.



**Vous pouvez consulter notre site internet :  
<http://www.syndicat-etangs-dombes.fr>**

## Prix des empoissonnages en 1943

### Syndicat des Exploitants d'Étangs de la Dombes Villars-les-Dombes (Ain)

*Villars, le 10 Mai 1943.*

M

Dans sa Séance du 7 Mai 1943. le Conseil d'administration du Syndicat a estimé ainsi qu'il suit le prix des empoissonnages.

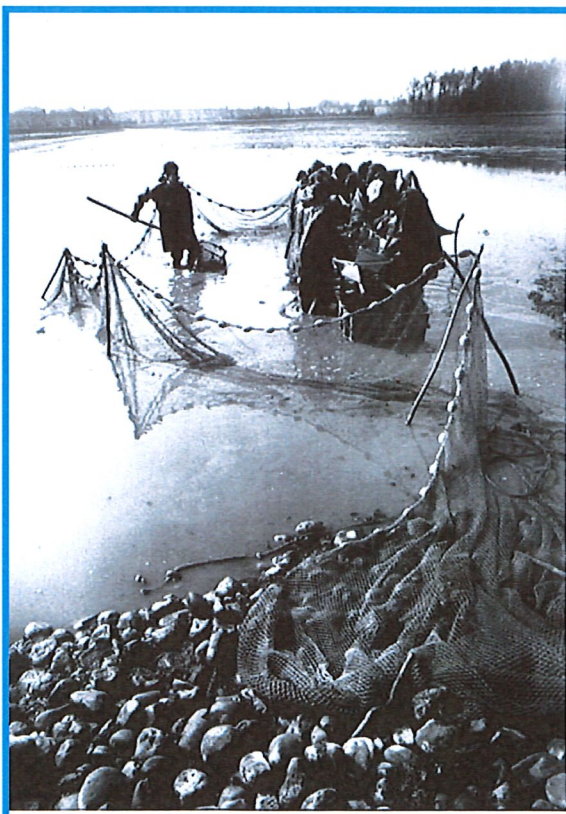
**PANOTS :** de 600 à 800 francs le cent. suivant grosseur et qualité.

**FEUILLES :** de 700 à 800 francs, le mille, suivant grosseur et qualité.

**TANCHONS :** 12 francs le kilog.

**BLANCS :** 12 francs le kilog.

*Le Président  
de SALLMART.*



### En décembre 2007

Le Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Étangs de la Dombes organise une journée de formation pour ses adhérents - « Comment effectuer des empoissonnages pour améliorer les pêches » :

- ◇ Déterminer ses besoins d'empoissonnage en fonction de son étang.
- ◇ Obtenir une meilleure valorisation des pêches par des résultats quantitatifs et qualitatifs.
- ◇ Les besoins de la commercialisation.

## Scènes de pêche



## La promotion de la Carpe

« Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale avril 1929 »

Ensuite La parole est donnée à Monsieur Rolland pour qu'il expose à l'assemblée ses vues sur la campagne à entreprendre auprès du public pour le porter à faire une part plus grande au poisson d'eau douce dans la composition des menus et par suite en favoriser la vente. Monsieur Rolland croit obtenir le résultat ci dessus envisagé en faisant une campagne intensive par affiches. Il signale que l'agence Navas se chargerait de l'édition de ces affiches et de l'affichage. La suggestion

« Extrait compte-rendu de réunion du 23 avril 1968 »

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les producteurs allemands en vue de créer une Fédération Européenne de la Pisciculture qui réunirait à Bruxelles les intérêts de notre profession. Plusieurs de nos membres ont participé à un voyage en Hongrie pour y étudier une technique avancée de la pisciculture de la carpe.



# Carpes sur tables

## Des étangs de la Dombes aux cuisines un poisson savoureux et méconnu

**L'**ÉTANG va se vider, l'étang est vide. Le poisson, pris dans les mailles du grand filet tiré par les pêcheurs, quitte les eaux de Dombes et la vie. Images classiques, désormais traditionnelles, rituelles. Images d'Épinal que les touristes immortalisent en s'arrêtant au bord de la nationale lorsqu'ils voient ces fantômes avancer dans les brumes dombistes, d'un pas lourd retenu par la vase et des siècles de labeur.

On ne se lasse pas. La pêche en Dombes est toujours recommencée. Le plaisir chaque fois renouvelé. C'est une grande fresque colorée, presque silencieuse. La musique n'est pas de Morricone. Elle est de la mouette qui guette une proie facile à la surface de l'eau lorsqu'elle se retire peu à peu. Elle est un cri. C'est un moment de vie et de mort de la Dombes. Un étang qui perd ses eaux et ses poissons. Qui va peut-être

renaitre à la culture. Mais qui, de toute façon, ressuscitera. L'étang ici redevient toujours étang. C'est une nécessité. Économique.

### Une grande productrice

Les mots de production et de rendement ont balayé les clichés des poètes et les béatitudes touristiques. On compte en hectares et en tonnes. On calcule en pourcentage. Dix mille hectares d'étangs en Dombes et mille étangs. 250 kilos de poissons à l'hectare. 60 à 65 % de carpes, 20 % de tanches, 15 % de blancs, 5 % de brochets. Pas poétique tout ça, je vous l'accorde. Mais bien réel. Cette Dombes piscicole qui assure 60 % de la production française de poisson d'eau douce, et qui pêche ses étangs régulièrement quand revient l'hiver.

*Nous améliorons continuellement la qualité des eaux, dit Claude Rolland, le président du syndicat des exploitants d'étangs de la Dombes. Et le poisson que nous servons pour le repeuplement ou la consommation, présente toute garantie. C'est pourquoi nous sommes les premiers fournisseurs de l'Allemagne. Avant les pays de l'Est.*

Il nous parle des us et coutumes de la Dombes, de ces étangs qui sont comme des vases communicants, de ces systèmes hydrauliques géniaux qui existent depuis 1200 ans et qui obligent de pêcher l'étang d'aval avant l'étang d'amont.

C'est un passionné de sa Dombes, Claude Rolland, exploitant de père en fils, soucieux du respect des lois et évoquant avec amour les pontes de la carpe mère et les trois ans d'existence entre deux eaux de ce poisson dont on a fait une si mauvaise réputation sur les tables de nos grands-mères. Il veut lui redonner ses écailles de vase et quelques centaines d'arêtes.

Et c'est vrai que la carpe 83 gomme tous nos vieux préjugés. Aujourd'hui, c'est la carpe « royale » ou la « cuir ». Elles ont moins d'écailles et moins d'arêtes, elles n'ont pas le goût de vase. Claude Rolland ne nous dit pas si elles baillent toujours autant...

### Carpe à la carte

Aussi, la carpe prend rang dans quelques restaurants. Elle ne sert pas seulement de festin aux Allemands qui fêtent Noël et qui la préfèrent à notre dinde. Elle est maintenant sur nos tables les plus réputées, courtisée, grillée, encrémée, vinaigrée, poêlée, moutardée.

Au Plantay (Ain), en pleine Dombes, Raymond Tixier, à sa « Table des Etangs », vous invite à redécouvrir ce poisson savoureux à travers des recettes nouvelles et inédites. Il en a fait une spécialité. Qui fait école...

Mais l'un des problèmes que tente de régler le syndicat est de mettre au point une préparation de la carpe pour la

consommation familiale toute l'année. Que l'on puisse la consommer chez soi d'une manière rationnelle et facile à cuisiner. En surgelé, sous vide ou frais...

Car, si pour le moment la production arrive tout juste à satisfaire les besoins nationaux et étrangers, il est important, pour les pisciculteurs dombistes, leurs grossistes et leur coopérative, de miser sur d'autres crûs. En se lançant dans l'agro-alimentaire...

Et la poésie ? Et les scènes de ventes sur la chaussée ? Et le travail des hommes, et leur fatigue, et leurs mille misères à tirer ce filet, et leur visage rougi par le froid, et la dame en escarpins sur le bord du chemin qui dit aux hommes

épouillés : « Regardez-moi. C'est juste pour une photo... ». C'est la Dombes éternelle. La Dombes dans la lumière blafarde d'un matin d'octobre. Celle qui vous restera quand vous aurez tout oublié de ce « papier »...

Texte :  
Antoine ROUSSET

Photos :  
Jean-Pierre  
PEUDEPIECE  
et Jacques MOUGINOD



● Ci-dessus : Actuellement en Dombes, les pêches d'étangs sont quotidiennes. On capture beaucoup de carpes, dont ce joli spécimen pris dans l'étang de M. de Combeau à Boulligneux.

● En haut à gauche : M. Raymond Tixier au restaurant « La Table des Etangs » au Plantay, présente ses spécialités de carpes comme il est encore l'un des rares à savoir les préparer.

● Ci-contre à gauche : la pêche. Il y a 1000 étangs en Dombes, s'étendant sur 10 000 hectares. Partout quand s'annonce l'hiver les mêmes scènes se renouvellent dans la lumière blafarde des journées d'octobre.



## Pisciculture de l'Ain

# La promotion de la carpe dombiste

## Un objectif départemental

Dans le cadre du soutien de certaines productions agricoles, des pourparlers sont en cours à Bruxelles. Notre pays recevrait l'équivalent de 30 millions d'E.C.U. (unité de compte européenne) pour promouvoir l'aquaculture, en mer d'abord mais aussi en eau douce, à un certain nombre de conditions : ne seront aidés que les pays soutenus par leur gouvernement, les régions soutenues par leur E.P.R. (établissement public régional) et les contrées soutenues par leur assemblée départementale.

Il fallait donc que la pisciculture dombiste soit reconnue au Conseil général de l'Ain au Conseil régional, au ministère de l'apiculture avant transmission à la C.E.E. (communauté économique européenne). C'est pourquoi MM. Baize (Trévoux), Chambaud (Bourg III), Lamarche (Chalamont) ont-ils été accueillis par leur collègue Paul Duperrier, conseiller général de Villard pour s'entretenir avec MM. Rolland, président du Syndicat des Propriétaires d'étangs assisté de Mme Deframont et Rimaud, M. Domenach (Comité du tourisme), Jean Marie Bel (Coopépoisson) et un groupe de techniciens de la pisciculture.

M. Noël Ravassard, député de la Dombes, participera aux débats avec beaucoup d'intérêt et promet son appui.

Sur les 100 000 ha d'étangs français, dont seuls 25 000 sont plus ou moins bien exploités, la Dombes aux mille étangs (10 000 ha) occupe une place privilégiée. Il faut tirer parti de ce potentiel.

### L'une des meilleures

La production de poisson dombiste (230 kg à l'hectare en moyenne) peut-être portée assez aisément à 500 kg à l'hectare avec de meilleures techniques et

quelques travaux. Mais doit-on nourrir le poisson. En principe non car la qualité que reconnaît un éventuel label commande un poisson naturel donc non nourri.

Actuellement, la carpe qui constitue 80 % du cheptel poisson est exportée à 80 % mais c'est un marché difficile et peu rémunérateur. Le poisson de repeuplement est un sauveur pour beaucoup de marchands.

Aucun volontaire pour promouvoir la carpe aux tarifs actuels. La seule possibilité réside dans une valorisation de produits. Cela est faisable et devrait réussir car ce poisson sain, savoureux et injustement décrié est une source de protéines les moins onéreuses à la production. Premier objectif : mettre fin à certaines fables, le fond de l'étang dombiste n'est pas vaseux et la carpe de notre région est une des meilleures qui soient. Sa qualité reconnue à l'étranger devrait l'être davantage en France. Il faut orienter l'intérêt de la clientèle en agissant sur le circuit de distribution et l'information du public. Les firmes de l'agro-alimentaire ne veulent pas de la carpe vivante, il faudrait désarêter et utiliser la chair congelée pour augmenter la durée de sa conservation. Mais le démarrage de la production a besoin d'une incitation du secteur public.

### Le syndicat des propriétaires d'étangs

Echange d'idées entre producteurs et conseillers généraux qui exposent ce que l'assemblée départementale pense faire pour une des productions départementales. Des problèmes de durée peuvent naître du rattachement de toute subvention à une session budgétaire. La commercialisation risque de coûter

cher et de dépasser ces fonds mais le jeu en vaut la chandelle car il s'agit d'une première à l'échelon européen.

Quel organisme peut-il prendre ce risque ? Peut-être Coopépoisson, mais elle ne peut tout faire. Notre région lui doit beaucoup car elle exporte une notable partie de la production dombiste et jouit d'une excellente réputation à l'étranger. C'est à elle qu'on doit ce fait paradoxal que le poisson de la Dombes soit mieux connu et consommé à Hambourg qu'à Lyon ! Et pourtant la promotion d'un produit passe nécessairement par la connaissance et la préférence des régionaux.

Les aides potentielles ne doivent pas être dispersées, aussi est-il souhaitable qu'un même organisme les centralise. Pourquoi pas le Syndicat des propriétaires d'étangs ? C'est du moins l'avis des participants au colloque.

x X x

De ces échanges, de cette fermentation d'idées, que ressort-il ? Il faut rattacher l'écloserie, facteur nécessaire d'amélioration et la commercialisation. Aussi, faut-il retarder provisoirement le passage de l'essai à la commercialisation. D'autres études qui sont nécessaires, ont été prévues à Coopépoisson. Elles seront prises en compte avant la présentation d'un projet cohérent, qui cheminera du Conseil général à la région, puis au ministère de l'Agriculture avant d'être satisfait au niveau des instances européennes. Produire la carpe est bon. Mais il faudra surveiller jalousement sa qualité et la vendre sous le maximum de formes possibles. Toute action la favorisant sera la bienvenue.

Georges Helminger ■

Photo

« Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 1983 »

« Une journée de la promotion de la carpe a été organisée à VILLARS LES DOMBES. Cette journée a été une réussite et doit nous encourager à continuer.

A l'échelon national, la transformation de nos poissons par l'agroalimentaire semble s'imposer. »

« Extrait du compte-rendu réunion du 5 septembre 1989 »

« *Participation au Salon de la Gastronomie : Le Conseil décide d'y être présent avec un espace de 18 m<sup>2</sup>. La dépense sera minime, compte-tenu de la participation des organismes commerciaux (coopérative, marchands, Fumet des Dombes).* »

Projet du 22/11/87

TOURISME |

## La route des étangs est ouverte

Un ouvrage, deux circuits, 25 communes, 21 restaurants, pour mieux connaître la Dombes... Et la carpe royale

Claude Rolland, président du Syndicat des exploitants d'étangs, et Paul Duperrier, conseiller général, sont les parrains de ce projet important : créer en Dombes un circuit, permettant aux nombreux touristes, qui sillonnent la province, de découvrir cette terre dombiste avec ses particularités et son originalité.

« Terre d'eau », la Dombes aux mille étangs ne pouvait qu'inspirer les promoteurs d'un tourisme déjà fort développé, grâce au Parc des oiseaux, « la route est tracée, il faut à présent la faire vivre », a souligné Jacques Boyon en inaugurant cette réalisation. Il est vrai que le balisage très bien réalisé, permet à tous de découvrir, ou de redécouvrir, des panoramas souvent trop discrètement cachés par quelques rideaux verdoyants. Sur les sites les plus intéressants, l'attention des touristes est retenue par des panneaux qui présentent le plan d'eau, avec ses caractéristiques, et son histoire.

### Onze étangs à découvrir

Les étangs sont le patrimoine de la Dombes. En fait, au fil du temps, la vie s'est organisée en s'articulant autour de ces eaux, en en recevant les bienfaits, par un poisson abondant, ou par une meilleure fertilité des sols : « La chance du projet repose sur sa diversité », constatait le président du Conseil général de l'Ain, nature, monuments, vestiges, architecture et... gastronomie.



Le but avoué des créateurs de cette « route des étangs » est bien sûr, outre de développer la connaissance de la Dombes, d'en faire connaître son produit le plus fameux : la carpe.

Vingt et un restaurateurs ont décidé de promouvoir ce poisson, et s'engagent à le proposer toute l'année sur leur table. Chacun a créé sa recette et les nombreux cuisiniers du Club des chefs de l'Ain, présents à cette journée, ont démontré leur maîtrise dans l'art d'accueillir la

carpe et surtout ses filets. Jean-Marie Bel, directeur de la Coopépousson, ainsi que les exploitants d'étangs, ont rapidement compris, que seule une présentation facile de la carpe, favoriserait sa consommation par les Français, à priori peu amateurs. Aujourd'hui, les filets sans arête se prêtent aisément à une cuisine familiale.

### « Une terre de reflets »

Le Comité du tourisme a ainsi

mis en œuvre tout un faisceau d'intérêt pour que la Dombes devienne un centre touristique remarquable. Jacques Boyon,

concluait : « Ce projet est l'un des plus intéressants et des plus porteurs d'avenir, qui s'est réalisé dans l'Ain. Le Conseil général, dès le début, l'a soutenu et continuera j'en suis sûr, son action ».

La Dombes et ses produits, une terre de reflets, à découvrir, à aimer, et à déguster.

# Lutte contre la Jussie



En 2006/2007, le Syndicat des Etangs s'investit dans la lutte contre la Jussie, pour sauver les activités économiques.

Des formations ont été organisées auprès des propriétaires et exploitants d'étangs, permettant ainsi de :

- ◇ Reconnaître la jussie parmi les plantes aquatiques
- ◇ Choisir le type de destruction le plus approprié à la situation
- ◇ Eliminer la jussie sans faire disparaître l'écosystème dombiste : arrachage mécanique, afin d'éviter toute dissémination par bouturage et arrachage manuel
- ◇ Précautions à prendre pour ne pas véhiculer de boutures.



Contrat passé entre le Syndicat des Propriétaires et des Exploitants des Etangs de la Dombes et le Centre de ré-insertion de Trévoux.

**la JUSSIE est en Dombes**

- elle envahit les étangs et rivières
- elle étouffe les autres plantes
- elle menace la pisciculture
- elle perturbe le glissement de vase

La jussie est sur votre étang ?

Ne la cueillez pas !  
Ne la fauchez pas !  
Ne la replantez pas !

Contactez nous :

Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'étangs de la Dombes  
04 74 45 47 58

ONCF  
04 74 98 31 98

# La lutte contre le Cormoran

## Actions de lutte contre le Grand Cormoran

Depuis plus de vingt ans le Syndicat a pris le contrôle actif de la lutte contre les oiseaux piscivores, caractérisé par un oiseau noir, toujours protégé, mais régulable, le Grand Cormoran.

### Autorisation de régulation légalisée, en novembre 1992

Plan de lutte qui se caractérise par des acteurs mobilisés et autorisés, au nombre avoisinant 800 personnes, à réguler l'oiseau sur le pourtour de la Dombes avec ces deux fleuves le Rhône et la Saône et la rivière d'Ain. Une brigade de volontaires agréés par arrêté préfectoral et susceptible d'intervenir en tous points du département, sous la responsabilité d'un lieutenant de louveterie et sur la Dombes, ce sont les exploitants qui assument leur rôle soit, par tirs et plus, à ce jour en essayant de trouver une parade avec des appareils ou filets et cages de protection.



2 Avril 1999

## Abris - refuges à poissons

Les abris refuges se composent de 4 panneaux en grillage plastifié avec une maille de 10 cm x 10 cm, d'une longueur de 3 m, et d'une hauteur de 1,50 m chacun s'emboîtant facilement les uns aux autres, de manière à former un carré de 3 m de côté.

Il nous a paru utile de recouvrir ce refuge par un filet brise vent monté avec des œillets pour en assurer la fixation, afin de protéger le haut, et d'assombrir pour attirer les poissons.



# La cartographie des cours d'eau

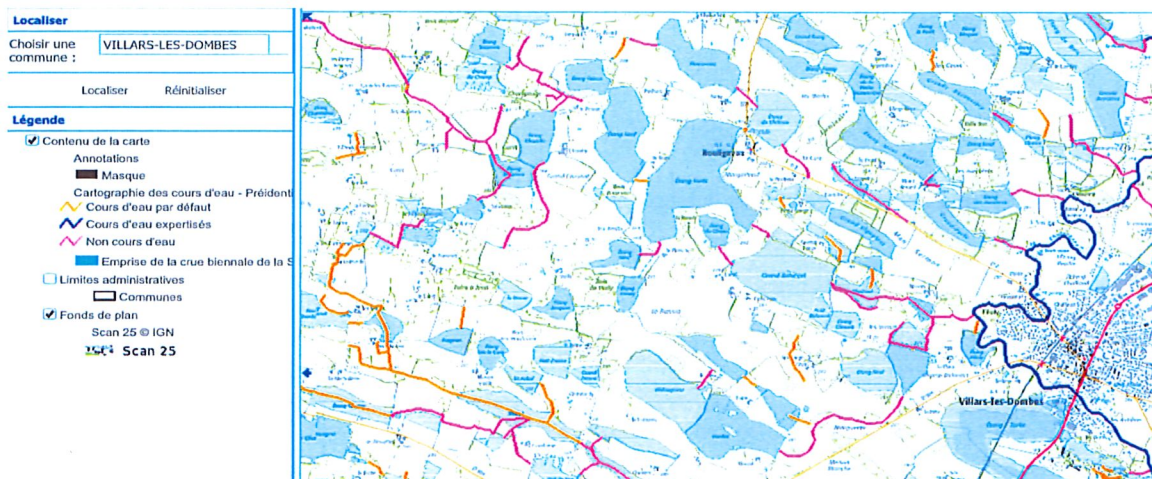
Conformément à l'instruction du 3 juin 2015 du ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, une cartographie des cours d'eau est en cours d'élaboration dans le département de l'Ain. Cette cartographie a pour vocation d'identifier les écoulements classés comme cours d'eau au titre de la police de l'eau.

Trois critères cumulatifs sont nécessaires pour classer un écoulement comme cours d'eau :

- ◇ La présence d'un lit, naturel à l'origine
- ◇ Un débit suffisant une majeure partie de l'année
- ◇ L'alimentation par une source

En 2015, une première cartographie a été établie. Elle comprend :

- ◇ Les cours d'eau
- ◇ Les cours d'eau « par défaut » dont le statut reste à confirmer qui sont donc à expertiser
- ◇ Les écoulements n'étant pas des cours d'eau
- ◇ Les frayères à brochets du Val de Saône au sein desquelles des précautions doivent être prises pour les travaux d'entretien des fossés.



Cartographie des cours d'eau, le Syndicat a adressé à la DDT de l'Ain, en :

2016 : 19 dossiers (Dombes)

2017 : 36 dossiers (Dombes)

Au 16 mai 2018, communication du Service Protection et Gestion de l'Environnement, Direction Départementale des Territoires de l'Ain, (04 74 50 67 40) de Mme Myriam CROUZIER :

« Les secteurs Bresse Centre (Reyssouze) et Val de Saône sont terminés et la carte a été mise en ligne. Le comité technique travaille actuellement sur le secteur Bresse Sud (Veyle).

**Le travail sur la Dombes commencera certainement à la suite en fin d'année 2018.**

Concernant les demandes que vous nous avez transmises depuis 2016, dans la mesure où ce ne sont pas des demandes urgentes (travaux à réaliser sur l'écoulement par exemple), les réponses seront apportées lorsque le secteur sera étudié.

**Toutefois, si, un propriétaire a des travaux à effectuer sur un écoulement, une expertise « urgente » peut être sollicitée auprès de la DDT. »**

## La gestion de l'Eau

### Réunion du 24 novembre 2017, à Lent



#### L'eau en Dombes, un bien collectif à optimiser

La canicule de 2015 et la sécheresse de 2017 obligent les propriétaires d'étangs et exploitants d'étangs à aborder la réflexion sur l'optimisation de la quantité d'eau. L'eau est essentielle pour la production de poissons, elle l'est aussi pour les différents usages (chasse, cynégétique, tourisme, ...).

Le Syndicat des Etangs de la Dombes a organisé une rencontre autour de ce sujet, le 24 novembre pour faire le point avec les propriétaires et les pisciculteurs sur les bonnes pratiques à avoir pour conserver de l'eau dans son étang et rappeler aussi les usages propres à la Dombes.

En effet, si la Dombes a connu une baisse de la pluviométrie en 2017, il est aussi nécessaire de s'adapter à ce changement climatique où les températures moyennes seront de plus en plus élevées et la pluviométrie plus aléatoire.

## La problématique de l'eau

A la création des étangs au Moyen-Age, la problématique de l'eau avait été prise en compte en liant les étangs en chaîne. Une fois vidé, l'eau de l'étang pouvait alors alimenter un autre étang.

Au début du 20ème siècle, les étangs d'une même chaîne étaient souvent au même propriétaire. Il pouvait ainsi optimiser l'eau entre les différents étangs. Depuis, les héritages, les ventes et rachats ont modifié le paysage sociologique des propriétaires et exploitants d'étangs.

Ainsi en 1904, André TRUCHELUT avait condensé les usages locaux de la Dombes qui étaient un code de bon fonctionnement entre usagers de l'eau.

En 2017, avec l'appui du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau, ces usages ont été réadaptés au contexte du 21ème siècle.





# Sécheresse 2017

**La Dombes avait été déjà particulièrement touchée lors de la sécheresse 2015.**

Dès le début d'année 2017, les pisciculteurs ont sacrifié une partie de leurs étangs. La pénurie d'eau, depuis le début de l'année, devient catastrophique pour les étangs de la Dombes et leurs écosystèmes. Les poissons les premiers touchés. Le bilan actuel fait état d'une mortalité phénoménale.

Le 15 juin 2017, nous avons alerté le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Préfecture, la DDT de l'Ain, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Ain, le Conseil Départemental de l'Ain, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, ... afin de les alerter de la situation extrêmement préoccupante des étangs de la Dombes rencontrés à la fois par les producteurs et les collecteurs.

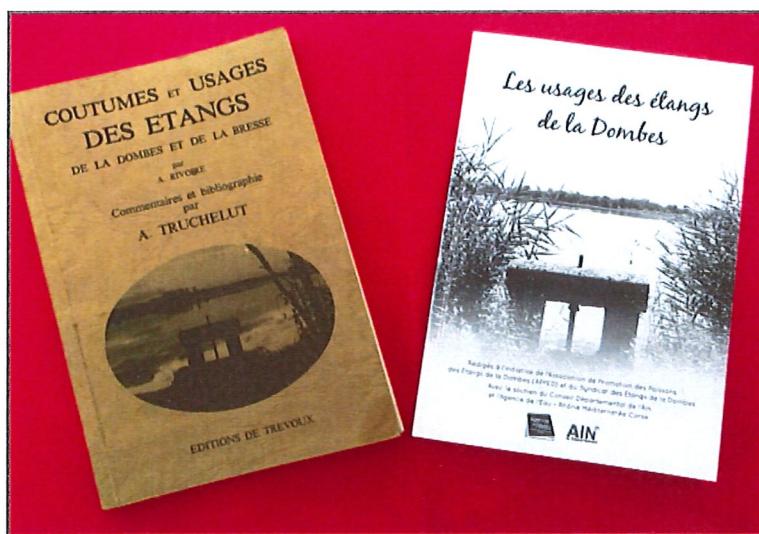
Cette terrible sécheresse n'a pas été sans conséquences financières pour les producteurs et les collecteurs et a porté un coup au développement orchestré par l'Association de Promotion du Poisson des Etangs de la Dombes (APPED).

**La filière piscicole a pu compter sur le soutien financier du Département, puisque le programme 2014/2016 a été renouvelé pour la période 2017/2021, et sur le soutien de la Région.**



# Les Usages des Etangs de la Dombes

## Une nouveauté ! La commission de conciliation



Dans les années 2000, le Syndicat des Propriétaires et Exploitants des Etangs de la Dombes arbitraient de nombreux différends entre propriétaires pour le partage de l'eau, dont un certain nombre se terminait au Tribunal.

Une réédition des Coutumes et Usages des Etangs de la Dombes et de la Bresse a été effectuée .

### 2016 - Les Usages des étangs de la Dombes remplace le Truchelut

Entre 2013 et 2017, un « Truchelut » adapté à notre époque a été édité : il est le fruit collégial du Syndicat des Etangs de la Dombes et de l'APPED, nous confortant dans notre rôle , en cas de différends (voisinage, propriétaire et/ou exploitant, droit d'eau, ...).

### Les sujets traités dans les « Usages des étangs de la Dombes » :

- ◇ **Gestion des étangs en Dombes - Présentation de l'étang dombiste :** composition de l'étang / étang et intégration dans la chaîne d'étangs
- ◇ **Du bon usage de l'étang en Dombes :** assolement des étangs en Dombes / définition du niveau de l'eau de l'étang
- ◇ **Exploitation de l'eau en Dombes – Application du droit commun dans la gestion de l'eau :** Police administrative de l'eau appliquée aux étangs / Régime spécifique « Natura 2000 »
- ◇ **Gestion traditionnelle de l'eau en Dombes :** Circulation de l'eau / Partage de l'eau

## Constitution

Les membres de cette commission : le Syndicat des Etangs de la Dombes, le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de l'Ain (PPR 01) et la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

### Responsabilités et règlement des conflits

#### Responsabilité générale du propriétaire :

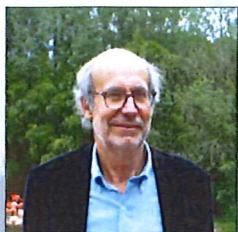
- ◇ Responsabilité civile délictuelle générale « du fait de l'étang » : Domaine de la responsabilité, défaut d'entretien, obligation de réparation.
- ◇ Responsabilité « du fait de l'eau ».
- ◇ Exonération de responsabilité.

**Commission de conciliation**, instituée tous les 3 ans par l'Assemblée Générale des Etangs. Cette Assemblée Générale des Etangs est l'instance consultative commune à l'**Association de Promotion du Poisson des Etangs de la Dombes** (APPED) et au **Syndicat des Etangs de la Dombes**.

#### Compétence, son rôle consiste :

- ◇ A favoriser le règlement amiable des différends entre toutes les personnes intéressées par la gestion d'un étang de Dombes.
- ◇ A rendre des expertises concernant la gestion des étangs de la Dombes.
- ◇ A pour mission de garantir l'application du présent document de référence « Les Usages des Etangs de la Dombes »... Elle soit s'en tenir à sa seule **mission d'expertise ou de règlement des différends**.
- ◇ A exercer sa mission dans le cadre d'un litige ayant entraîné un préjudice afin de déterminer les responsabilités des parties au litige... A défaut pour la Commission de pouvoir amener à régler ce différend, les parties sont invitées à saisir les juridictions de droit commun compétentes.

# En résumé, 100 ans déjà



Depuis 100 ans, le **Syndicat des propriétaires et exploitants des étangs de Dombes** est devenu le maillon fort et important et incontournable du milieu dombiste.

Sa naissance à la fin du conflit de 1918 correspondait à des besoins et une organisation de la pisciculture Dombiste avec ses 1 200 étangs de production et des besoins alimentaires pour nourrir une population décimée de ses forces vives par la guerre.

Les premiers fondateurs de la **Chambre syndicale des étangs** pensaient déjà filière piscicole et déjà, abordaient la production, les acheteurs, le prix des poissons, le développement du marché du poisson, collecte et collecteurs et les techniques pour produire plus de poissons avec une saine gestion.

Similitude remarquable au fil de ces années à nos jours est de retrouver les mêmes problèmes sur la gestion de l'eau, les us et coutumes et aussi le remplissage des étangs après la sécheresse.

**Héritage de ces 60 années** où la Dombes est devenue, par ses gestionnaires piscicoles, la première région productrice de France et exportatrice de carpes en Allemagne et d'alevinage pour les rivières et lacs français.

**Des années 1975 à nos jours**, la Chambre Syndicale piscicole devient le syndicat des étangs actuel, **une période marquée** par le morcellement des grandes propriétés et surtout les conseils d'administrations vont devoir affronter la bureaucratie européenne et l'arrivée des grandes directives, dont les rédacteurs inspirés des environmentalistes de l'Europe du Nord oublient le mot économie pour ne parler que protection tout azimut, avec des conséquences dramatiques pour les régions piscicoles françaises et la Dombes en particulier dont la production avoisinant les 2 000 tonnes se réduit de 50 % ; Directive oiseaux, directive Natura 2000 contraintes sur contraintes dans les domaines de gestion de l'eau /emplissage et vidange des étangs.

Le but recherché de conserver équilibre de la nature par l'Europe dans les zones d'étangs se transforme en une fragilisation de l'écosystème dombiste et une menace de disparition de la pisciculture et de ses exploitants et des étangs.

Le syndicat autrefois pionnier de la lutte contre le rat musqué devient le maître d'œuvre en ce qui concerne la lutte contre les cormorans et autres oiseaux piscivores, les ragondins et les plantes invasives jussie et autres et se partage le territoire dombiste avec l'APPED « **Poissons de Dombes** » en charge de la promotion du poisson et de la production avec pour chaque structure des missions identifiées et un financement du **Conseil Départemental de l'Ain (Livre Blanc de la filière piscicole)**.

Le syndicat est membre de l'ADAPRA, Association de Développement de la Pisciculture en Région Auvergne Rhône Alpes.

**En résumé 100 ans** où inlassablement les acteurs incontournables des étangs ont su perpétuer l'héritage de nos ancêtres créateurs des étangs de la Dombes et ce, en harmonie avec les deux composantes de l'espace rural pour former un trio garant de l'écosystème basé sur la **Pisciculture, l'Agriculture et la Chasse**.

Le Vice-Président,  
Jean-Luc PAYET PIGEON

**Syndicat des Étangs  
de la Dombes**



**29, rue de la Grange Magnien - 01960 Péronnas**

**Tél. : 04 74 45 47 58 - Fax : 04 74 45 47 59**

**Mail : [syndicats.eaf@orange.fr](mailto:syndicats.eaf@orange.fr)**

**[www.syndicat-etangs-dombes.fr](http://www.syndicat-etangs-dombes.fr)**